

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00940

Numéro SIREN : 915 189 724

Nom ou dénomination : 4M2A

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2023 sous le numéro de dépôt 7331

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la SAS 4M2A réunie le 31 aout 2023

Le 31 aout 2023 à 11h00 les actionnaires de la société 4M2A société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé 28 avenue Moulins de Rochefort 44 500 La Baule Escoublac, immatriculée au RCS de Saint Nazaire, sous le numéro SIREN915 189 724 se sont réunis à La Baule Escoublac (44500) au 28 avenue Moulins de Rochefort, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 10 Aout 2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Alexandre MARCILLY président de la société.

Mlle Anne MARCILLY est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 actionnaires, représentant 3 000 actions sur les 3 000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 03 2023, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, **les pertes de l'exercice, qui se montent à 1 387 euros**, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée approuve la convention intervenue entre Mme MARCILLY Michèle et la société au cours de l'exercice écoulé, **à savoir abandon partiel du compte courant d'associé pour un montant de 1 500 €uros** telle qu'elle résulte de la convention signée le 30 03 2023 annexée aux présentes.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 33 des statuts, par le *Président de séance et les actionnaires présents*, pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures du Président de séance de la secrétaire et de l'actionnaire présent.

PRÉSIDENT DE SÉANCE M. Alexandre MARCILLY	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE Mme Anne MARCILLY	
ASSOCIÉ Mme Michèle MARCILLY	

CONVENTION D'ABANDON DE CRÉANCE EN COMPTE COURANT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Madame Michèle MARCILLY, née le 04/05/1946 à Neuville sur Vanne, de nationalité française, demeurant 14 allée des Aulnes 44500 La Baule Escoublac,

Ci-après l' **"Associé créancier"**

D'une part,

ET :

4M2A, Société par actions simplifiée au capital social de 3 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Nazaire sous le numéro 915189724, dont le siège social est situé 28 AVENUE MOULINS DE ROCHEFORT 44500 LA BAULE, représentée par Alexandre MARCILLY en qualité de PRESIDENT,

Ci-après la **"Société débitrice"**

D'autre part.

L'Associé créancier et la Société débitrice étant ensemble désignés les **"Parties"** et individuellement une **"Partie"**.

PRÉAMBULE :

L'Associé créancier est associé de la Société débitrice.

L'Associé créancier détient sur la Société débitrice une créance de 239 750 euros, inscrite au crédit d'un compte courant d'associé ouvert à son nom dans les livres de la Société débitrice.

En considération des difficultés financières auxquelles elle doit faire face, la Société débitrice a sollicité une remise de ladite créance.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 - ABANDON DE CRÉANCE

Par les présentes, l'Associé créancier consent à la Société débitrice un abandon partiel de sa créance visée en préambule, à concurrence de 1 500 euros.

En conséquence, le solde du compte courant de l'Associé créancier est ramené ce jour à 238 250,00 euros.

ARTICLE 2 - RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

Le présent abandon de créance est consenti sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune du Débiteur.

Les Parties conviennent en conséquence que l'obligation naturelle restant à la charge du Débiteur après la remise de dette ci-dessus consentie se convertira en obligation civile pour le cas où celui-ci reviendrait à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune est constitué par la réalisation, au cours des exercices clos à compter du 31 mars 2024, ce dernier inclus, d'un bénéfice net comptable (tel que figurant à la ligne « NH » de l'imprimé fiscal « DGI N° 2053 ») au moins égal à 10 000 euros.

Le Débiteur s'engage ainsi à réinscrire au crédit du Créancier, dans ses livres, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, une somme égale à la totalité du bénéfice ci-dessus défini, jusqu'à due concurrence de la somme de 1 500 euros, correspondant à la créance objet du présent abandon.

Si toutefois certains exercices faisaient apparaître un déficit comptable, à compter de l'exercice clos le 31 mars 2024, cet exercice compris, ce déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance n'interviendrait qu'à compter de l'exercice au cours duquel le déficit aura pu être imputé et pour la partie du bénéfice net restant après déduction des pertes.

ARTICLE 3 – RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit et la totalité de la créance de 1 500 euros deviendra immédiatement exigible en cas de :

- Absorption ou dissolution du Débiteur ;
- Cession de la majorité du capital et des droits de vote du Débiteur.

ARTICLE 4 – LITIGES

Tous les litiges auxquels le présent contrat et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Fait à La Baule Escoublac, le 30 mars 2023 en deux exemplaires originaux.

Signatures :

.....
Madame Michèle MARCILLY

.....
Pour la société 4M2A
Alexandre MARCILLY, PRESIDENT





Fertilisateurs d'Entreprises

Audit - Expertise Comptable - Conseil

Nantes

29 bd Albert Einstein
CS 92351
44323 Nantes Cedex 3
Tél. 02 40 40 35 35
e-mail : excoavec@exco.fr

Thouaré

9 bis place de la République
44470 Thouaré sur Loire
Tél. 02 51 13 00 12
e-mail : excoavec.thouare@exco.fr

Vertou

8 place Beau Verger
44120 Vertou
Tél. 02 51 71 23 42
e-mail : excoavec.vertou@exco.fr

La Baule

3 avenue Marguerite Jean
44500 La Baule
Tél. 02 40 60 35 41
e-mail : excoavec.labaule@exco.fr

Clisson

18 Grande Rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 51 79 01 36
e-mail : excoavec.clisson@exco.fr

SAS 4M2A

28 Av. Moulins de Rochefort

44500 LA BAULE ESCOUBLAC

Etats financiers au 31/03/2023

Certifié Conforme
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', is written over the text 'Certifié Conforme'.



Comptes annuels

Période du **29/06/2022** au **31/03/2023**

Sommaire

TABLEAUX DE GESTION	1
Tableau de bord	2
Soldes Intermédiaires de Gestion	3
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	4
Flux de trésorerie (CAF)	5
Du résultat à la trésorerie	6
ETATS FINANCIERS	7
Attestation	8
Bilan actif	9
Bilan Passif	10
Compte de résultat	11
Compte de résultat Page 2	12
DETAILS DES COMPTES	13
Détail de l'Actif	14
Détail du Passif	15
Détail des produits d'exploitation	16
Détail des charges d'exploitation	17
Détail du résultat financier et exceptionnel	18
DOCUMENTS FISCAUX	19

Etats financiers

Etats financiers au **31/03/2023**

Attestation

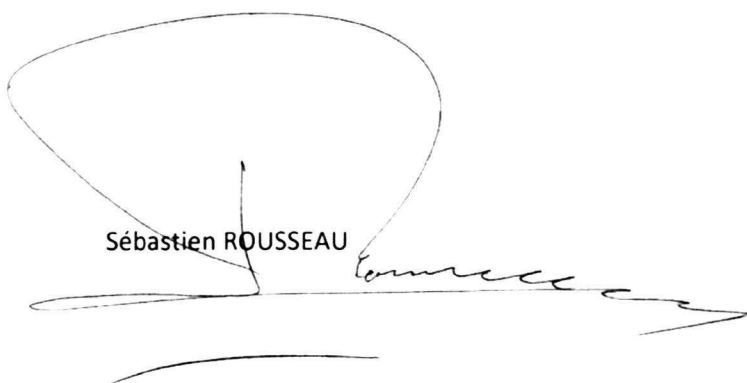
Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 4M2A** relatifs à l'exercice du **29/06/2022** au **31/03/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	264 290 euros
Chiffre d'affaires :	0 euros
Résultat net comptable :	-1 387 euros

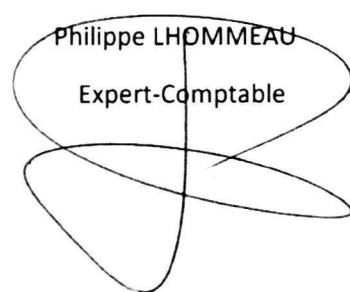
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à La Baule
Le 11/07/2023



Sébastien ROUSSEAU



Philippe LHOMMEAU

Expert-Comptable

Bilan actif

	31/03/2023			
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	236 516		236 516	
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	33		33	
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	27 669		27 669	
Charges constatées d'avance	72		72	
ACTIF CIRCULANT	264 290		264 290	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	264 290		264 290	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan passif

	31/03/2023	
Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	3 000	
RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(1 387)	
Subventions d'investissement Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 613	
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES, CHARGES		
DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	258 796	
DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 881	
DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	262 677	
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	264 290	
Résultat de l'exercice exprimé en euros et centièmes (1) Dont dettes à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	(1 387,13) 262 677	0,00

Détails des comptes

Etats financiers au 31/03/2023

Etat exprimé en euros

Comptes d'actif

	29/06/2022	9		Variations	%
	31/03/2023	mois	mois		
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE					
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	264 290	<i>100,00</i>		264 290	
Marchandises	236 516	<i>89,49</i>		236 516	
37100000 STOCK MARCHANDISES	236 516			236 516	
Autres créances	33	<i>0,01</i>		33	
46700000 AUTRES CPTES DEBIT. CREDIT.	33			33	
Disponibilités	27 669	<i>10,47</i>		27 669	
51210000 BANQUE	27 669			27 669	
Charges constatées d'avance	72	<i>0,03</i>		72	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	72			72	
TOTAL DU BILAN ACTIF	264 290	<i>100,00</i>		264 290	

Etat exprimé en euros

Comptes de passif

	29/06/2022 31/03/2023	9 mois	mois	Variations %
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	1 613	0,61		1 613
Capital Social ou individuel	3 000	1,14		3 000
10100000 CAPITAL	3 000			3 000
Résultat de l'exercice	(1 387)	-0,52		(1 387)
TOTAL II - AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL III - TOTAL DES PROVISIONS				
TOTAL IV- TOTAL DES DETTES	262 677	99,39		262 677
Emprunts et dettes financières divers	258 796	97,92		258 796
45511000 MARCILLY ANNE	546			546
45512000 MARCILLY MICHELE	238 250			238 250
45513000 MARCILLY ALEXANDRE	20 000			20 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 881	1,47		3 881
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CRED	2 575			2 575
40810000 FOURN. FACT. NON PARVEN.	1 306			1 306
TOTAL DU BILAN PASSIF	264 290	100,00		264 290

Liasse fiscale

Etats financiers au **31/03/2023**

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **29062022** et clos le **31032023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE ST NAZAIRE NORD-OUEST
54 rue du général de Gaulle
Hotel des finances BP 248
44606 ST NAZAIRE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS 4M2A
28 Av. Moulins de Rochefort

Identification du destinataire

44500 LA BAULE ESCOUBLAC

Insp. IFU N° dossier 91518972400015 N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Activités immobilières

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 1 387

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ComptabiliteExpert

ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

EXCO AVEC
CS 92351

29 Bd Albert Einstein
44323 NANTES

02 40 40 35 35

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A La Baule

le 11/07/2023

Signature et qualité du déclarant

MARCILLY Anne

Associée

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

7. Montant des revenus répartis

Rembour-
sements

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 4M2A**
et Date de clôture de l'exercice **31032023**

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SAS 4M2A		28 Av. Moulins de Rochefort		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		44500 LA BAULE ESCOUBLAC					
SIRET		9 1 5 1 8 9 7 2 4 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		9		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	236 516	062	236 516	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	33	074	33		
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	27 669	086	27 669		
	Charges constatées d'avance *	092	72	094	72		
	Total II	096	264 290	098	264 290		
	Total général (I + II)	110	264 290	112	264 290		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	(1 387)				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	1 613				
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 881				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 258 796)	172	258 796				
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	262 677				
Total général (I + II + III)				180		264 290	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 4M2A										Néant ☒	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		494		496													
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % à 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS 4M2ANéant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			
					780			

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4M2A		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 29062022		et clos le : 31032023	
Durée en nombre de mois		9	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1
2

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|1|0|3|2|0|2|3|

N° SIRET 9|1|5|1|8|9|7|2|4|0|0|0|1|5|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M2A

ADRESSE (voie) 28 Av. Moulins de Rochefort

CODE POSTAL 44500

VILLE

LA BAULE ESCOUBLAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique Marcilly Prénom(s) Anne
Nom marital % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 45
Naissance : Date 01091972 N° département 10 Commune TROYES Pays FRANCE
Adresse : N° 28 Voie Av. Moulins de Rochefort
Code postal 44500 Commune LA BAULE ESCOUBLAC Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique Marcilly Prénom(s) Alexandre
Nom marital % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 45
Naissance : Date 07081970 N° département 10 Commune TROYES Pays FRANCE
Adresse : N° Voie Clos de la Galende
Code postal 44350 Commune GUERANDE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

N° SIRET 91518972400015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M2A

ADRESSE (voie) 28 Av. Moulins de Rochefort

CODE POSTAL 44500

VILLE

LA BAULE ESCOUBLAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique Marcilly Prénom(s) Michèle
Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date 04051946 N° département 10 Commune NEUVILLE SUR VANNE Pays FRANCE
Adresse : N° 14 Voie avenue des Aulnes
Code postal 44500 Commune LA BAULE ESCOUBLAC Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2023

N° SIRET

91518972400015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4M2A

ADRESSE (voie) 28 Av. Moulins de Rochefort

CODE POSTAL 44500

VILLE

LA BAULE ESCOUBLAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT